

Débat national sur l'avenir de l'école

Le Havre - Réunion de lycée général et technologique public

Sujet n° 2 – 1^{er} décembre

Quelles doivent être les missions de l'école, de l'Europe et pour les décennies à venir ?

5 animateurs, 12 participants. Le débat s'est déroulé de 17h à 20h15

Le groupe d'animation avait choisi de partir de la définition des missions de l'école donnée dans la loi d'orientation de 1989 :

La loi d'orientation de 89 place l'élève au centre du système éducatif.

Les missions assignées à l'école sont d'abord définies par rapport à l'élève : il s'agit de former les femmes et les hommes de demain

- en leur donnant les moyens d'épanouir leur personnalité : acquisition d'une culture générale, développer goût de créer, d'exercer une activité artistique, la formation physique et l'autonomie

- en leur donnant les moyens de s'insérer dans le monde professionnel : accéder à un niveau de qualification reconnu pour tous, développer capacités à s'adapter aux évolutions sociales, technologiques et professionnelles

- en les aidant à se préparer à l'exercice de la citoyenneté, notamment par la participation à la vie de l'établissement et par la pédagogie du contrat : développer envie de participer à la vie de la cité, le sens de la solidarité, l'ouverture au monde – notamment à l'Europe.

Pour parvenir à ce résultat, la loi d'orientation donne à l'école 2 objectifs essentiels :

- élever le niveau de qualification : 100% avec une qualification reconnue, 80% au niveau bac.

- lutter contre l'exclusion : en réduisant les inégalités dues à l'origine sociale ou géographique, intégrer les élèves handicapés.

I. Constat :

Plusieurs participants soulignent l'importance du chemin parcouru depuis 89 (évolution du nombre de bacheliers) et souhaitent voir valoriser ces acquis. De même il apparaît que la loi d'orientation a permis une évolution de l'enseignement et un développement de l'autonomie des élèves (cf TPE, modules qui donnent des résultats positifs).

Mais un certain nombre d'inégalités demeurent et le nombre de bacheliers stagne depuis 1995

- inégalités selon les milieux sociaux (l'école peut-elle les combler ?)

- inégalités géographiques : la Normandie apparaît particulièrement défavorisée.

- Le problème de l'orientation des élèves en difficulté n'est pas résolu. Le système éducatif semble mal adapté à ces élèves.

II. Objectifs

Il faut maintenir les objectifs ambitieux de la loi d'orientation car nous entrons dans une société de l'information où le savoir est la matière première essentielle. Un socle culturel assez large est indispensable pour l'intégration professionnelle, sociale, culturelle.

Mais il faut aussi se donner les moyens d'atteindre ces objectifs ambitieux. Il faut notamment se donner les moyens de faire réussir les élèves en difficulté

- en valorisant des compétences autres que l'écrit.

- en diversifiant les voies de réussite

- en diversifiant les méthodes pédagogiques et en renforçant la formation des enseignants pour leur permettre de mieux s'adapter à des publics divers et de mieux prendre en charge les élèves en difficulté (moduler les effectifs).

Deux propositions qui résument les débats de ce groupe

PRIORITE N° 1 : Maintenir les 2 objectifs essentiels de la loi d'orientation :

- l'élève au centre du système

- Accès de tous à une qualification reconnue

PRIORITE N° 2 : Mieux prendre en compte les élèves en difficulté

- par la mise en œuvre de pédagogies différenciées ;

- en les évaluant sur des compétences diverses (savoir faire, savoir être)